

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2008

M. le Maire ouvre la séance et demande à Monsieur Max GUILLON de bien vouloir assurer le secrétariat et donner lecture du compte rendu du 13 décembre 2007, adopté à l'unanimité.

M. le Maire donne ensuite deux informations au conseil :

- **le Dr M'hmed ELYAMANI**, par courrier en date du 13 décembre dernier, demande l'obtention d'un droit de passage sur le terrain qui jouxte son domicile, 6 avenue de la République, site Braquenié. Il rencontre des difficultés de stationnement et d'accès à son jardin. Il souhaiterait obtenir une ouverture entre son jardin et le futur parking du Pôle Enfance.
- **Monsieur le Maire** lui indique, dans sa réponse, qu'il n'est pas possible d'établir un droit d'accès privé sur le domaine privé de la commune.
- **Le syndicat CGT cheminots de GUERET**, par courrier en date du 18 février, l'a informé d'une possible réduction des jours d'ouverture du bureau de vente TER d'Aubusson, soit le samedi soit le lundi. Le syndicat déplore, une fois encore, la mise à mal du service public, sans aucune concertation. La population de tout le sud creusois sera pénalisée indique encore le syndicat, car ceux qui voyageront sur le parcours TER pourront prendre leurs billets auprès des chauffeurs, mais les voyageurs grandes lignes devront acheter deux billets, un pour le TER et un pour GL, perdant ainsi le bénéfice de la dégressivité tarifaire. De plus, arrivés à la gare pour prendre le billet GL, ils ne pourront le faire que s'il reste des places dans le train.
- **Monsieur le Maire** signale qu'il a interrogé **le Président du Conseil Régional** sur cette affaire.

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir accepter une délibération qui ne figure pas à l'ordre du jour et qui concerne la dévolution des travaux pour le Pôle Emploi, la réunion de la Commission d'Appel d'Offres ayant eu lieu cet après-midi. (accord du conseil)

Monsieur le Maire, pour cette ultime séance de la mandature, remercie le Conseil municipal, ses adjoints, pour le travail mené en commun, enrichissant sur le plan intellectuel et humain. Il remercie également **Mme le Trésorier d'Aubusson** du travail accompli pour lui permettre de présenter les comptes de gestion. L'équipe sortante doit assumer la gestion et présenter son compte administratif.

Il témoigne son amitié aux élus qui ne siégeront plus pour diverses raisons, à ceux qui se représentent et leur adresse ses remerciements les plus chaleureux pour la volonté de faire avancer les dossiers. **Monsieur le Maire** a une pensée pour **Jean Lacour** et espère qu'il reviendra siéger au conseil.

En conclusion, il souhaite bonne chance à tout le monde.

Monsieur le Maire appelle ensuite le 1^{er} point de l'ordre du jour.

1 - COMPTE ADMINISTRATIF 2007 - COMMUNE Rapporteur D. RAPINAT

Le Compte Administratif soumis à votre approbation laisse apparaître, compte tenu de l'affectation du résultat 2006 :

- **un excédent de la section de fonctionnement de 1 072 784.82 €**
- **un déficit de la section d'investissement de 478 609.84 €**
- **soit un excédent global de clôture 2007 de 594 174.98 €**
- **augmenté du solde positif des restes à réaliser de 293 686.94 €**
- **qui porte l'excédent global à 887 861.92 € (48 809.11 € en 2006)**

I – Le fonctionnement

Recettes

Les recettes de l'exercice s'élèvent à **5 236 650.25 €**, augmenté de l'excédent reporté 2006 de **48 809.11 €**, soit **5 285 459.36 €** et ont dans leur globalité, respecté les prévisions budgétaires.

Dépenses

Les dépenses de l'exercice s'élèvent à **4 212 674.54 €** hors virement de 785 015.20 € à la section d'investissement qui ne donne pas lieu à une écriture budgétaire.

II – L'investissement

Recettes

Elles s'élèvent de l'exercice s'élèvent à 1 258 810.78 €, auxquelles il faut rapporter le prélèvement pour auto-financement pour un montant de 785 015.20 €, et ajouté le résultat affecté de 2006 de 1 211 111.14 €, soit un total de 2 469 921.92 €

Les principales recettes concernent :

- un emprunt de 600 000 €
- le FCTVA – 130 190.44 € (récupération 2005)
- les subventions – 295 176.92 € (Département – Région – DGE - Feder)
- les immobilisations – 230 548.62 € de dotation aux amortissements

Dépenses

Les dépenses de l'exercice s'élèvent à 2 086 884.76 € augmentées du déficit antérieur 861 647.00 €, soit **2 948 531.76 €**

Les postes budgétaires les plus importants :

- Chapitre 16 – Remboursements d'emprunts 593 959.33 €
- Chapitre 20 – 41 508.52 € dont
 - 202 – 19 742.52 € - Frais d'honoraires pour le P.L.U. et insertions
 - 2031 – 15 069.60 € Frais d'études pour la ZPPAUP
- Chapitre 204 – Subvention budget Z.I 17 889.00 €
- Chapitre 21 – Immobilisations corporelles – 365 302.17 € dont
 - 2132 – Acquisition d'un studio rue Vieille – 31 069.22 €
 - 2138 – Acquisitions divers bâtiments et frais notaires site FOUGEROL – 50 757.58 € et Maison CHEVALIER – 54 258.76 €
 - 2158 – Autres matériels (panneaux – bacs – tondeuse -débroussailleuse) 20 768.38 €
 - 21571 – Matériel roulant – Achat d'une balayeuse – 93 231.79 €
 - 2182 – Achat d'un véhicule Kangoo – 12 360.85 €
 - 2183 – Matériel informatique mairie – 26 542.83 €
 - 2188 – Autres –55 308.43 € dont (four pour cantine – rideaux – équipement hall polyvalent – écoles -).
- Chapitre 23 – Immobilisations en cours – 911 919.32 € dont
- 2313 – 839 169.67 € - les postes les plus importants
 - déconstruction sheds 118 872.43 € -
 - mise aux normes électricité mairie – 88 000 €
 - travaux en régie 81 133.64 €
 - travaux du Pôle Enfance pour 502 900 €
- 2315 – Travaux de voirie – ZA Beauze – Aménagement aire stationnement CLSH – Dalles granit rue de l'Horloge - Frais d'insertion - maîtrise d'œuvre Pont de la Terrade – 70 962.83 €

Il est précisé que le présent compte administratif est conforme au compte de gestion présenté par Madame le Trésorier.

Monsieur le Maire souligne le résultat exceptionnel qui va contribuer à sortir la commune de ses difficultés et à ne pas réaliser d'emprunt sur 2008.

Monsieur SEBENNE ne partage pas cet optimisme dû à des jeux d'écritures à proximité des élections. Il souligne par ailleurs l'importance des restes à réaliser qui témoignent du manque de travaux réalisés.

Pour **Monsieur le Maire**, il n'y a pas de « tripatouillages » des chiffres, la comptabilité de la commune est établie contradictoirement : par le comptable et par l'ordonnateur. Le compte de gestion du Trésorier et le compte administratif de la commune sont conformes. Les investissements sont réalisés suivant la capacité d'auto financement de la commune qui s'est améliorée depuis 7 ans, un recours prudent à l'emprunt et par l'obtention de subventions. Il rappelle qu'en 1999, la commune n'avait obtenu que 4 % de subventions, alors que le taux pour le CA atteint 64 % avec les RAR.

Pour **Monsieur SEBENNE** cela prouve que l'Etat ne se désengage pas, si lui répond **le Maire**, et c'est pourquoi le résultat est d'autant plus méritant.

Monsieur SEBENNE revient sur le recours à la Fondation du Patrimoine pour assurer le financement des travaux du Pont de la Terrade

Monsieur le Maire lui rappelle l'intérêt d'une telle pratique. Il reste à la charge de la commune pour le Pont de la Terrade 85 000 € qui peuvent être réduits pas la contribution de bénévoles. Il explique qu'un don de 100 € bénéficie de 66 € d'avoir fiscal et, par le biais de la Fondation du Patrimoine, ce don est multiplié par 2 pour la commune.

Pour **Mme DEFMME-VERDIER**, il serait dommage de se priver de la Fondation du Patrimoine En sa qualité de vice-président du Conseil Régional, elle a beaucoup regretté le manque de sollicitation de la précédente municipalité

COMPTE ADMINISTRATIF 2007 SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT – Rapporteur D. RAPINAT

Le Compte Administratif pour le Service Public de l'Assainissement soumis à votre approbation fait apparaître :

- un excédent de la section d'exploitation de 24 354,14 €
- un déficit de la section d'investissement de 89 547,12 €
- soit un déficit global de clôture 2007 de 65 192,98 €
- **augmenté du solde positif des restes à réaliser de 888 451,94 € (état ci-joint)**
- **qui conduit à un excédent global de 823 258,96 €**

I – Section d'exploitation

Recettes :

Les recettes s'élèvent à 98 240,20 €, principalement composées de

- 50 072,54 € de redevance due par l'Eau et l'Ozone
- et de 39 450,22 € soit 39 196,22€ de surtaxe communale sur le prix de l'eau.
et 254,00€ pour l'assainissement non collectif

Dépenses :

Les dépenses s'élèvent à 89 496,07 € dont

- 27 170,66€ de remboursement d'intérêts d'emprunts et d'ICNE respectivement pour 18 301,88€ et 7500€
- 54 449,41 € de dotations aux amortissements et provisions de charges
- et 7.622,00 € de remboursement à la Commune de charges de personnel.

II – Section d'investissement

Recettes :

Les recettes s'élèvent à 80 715,71 € dont :

- 11 658,41 € de subvention du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau(solde des travaux à La Terrade)
- 7 500 € correspondant à la provision ICNE 2008
- 50 144,25 € de dotations aux amortissements et charges à répartir (4 305.16€ 7 107,89 € de FCTVA

Dépenses :

Les dépenses s'élèvent à 81 217,25 € dont

- 13 488,31€ € de frais pour la station d'épuration(dossiers, maîtrise d'œuvre, insertion, contrôle technique et de sécurité)
- et 63 133,50€ de remboursements d'emprunts et d'ICNE.

Il est précisé que le présent Compte Administratif est conforme au compte de gestion présenté par Mme la Comptable du Trésor.

COMPTE ADMINISTRATIF 2007 SERVICE DE L'EAU - Rapporteur D. RAPINAT

Le Compte Administratif pour le Service de l'Eau soumis à votre approbation laisse apparaître :

- un excédent de la section d'exploitation de 53 936,81 €
- un excédent de la section d'investissement de 171 239,78 €,
- soit un excédent global de clôture 2007 de 225 176,59 €
- **augmenté du solde positif des restes à réaliser de 5 462,02€ (état ci-joint), qui donne un excédent global à 230 638,61 €**

I – Section d’exploitation

Recettes :

Les recettes de l’exercice s’élèvent à 32 294,04 €, dont :

- 27 310,08 € de surtaxe communale sur l’eau et
- 2 685,96€ de redevance de Tower Cast pour la location du site de la Chassagne.

L’excédent antérieur reporté de 74 795,82€ porte les recettes à 107 089,86€.

Dépenses :

Les dépenses s’élèvent à 53 153,05 € dont

- 355,33 € d’intérêts d’emprunt,
- 45 109,64 € de dotations aux amortissements,
- et 7 622 € de remboursement de salaire à la commune.

II – Section d’investissement

Recettes :

Les recettes s’élèvent à 194 503,96 € dont :

- 128 457,57 € d’excédent reporté
- 45 109,64 € de dotations aux amortissements
- 4 803,78 € de subvention pour les captages de la Vilatte

Dépenses :

Elles s’élèvent à 17 802,16 € dont 12 286,14 € correspondant aux frais pour l’enquête publique concernant la mise en place du périmètre des captages(insertion et commissaire enquêteur) et remboursement des emprunts pour 1 553,82€.

Il est précisé que le présent Compte Administratif est conforme au compte de gestion présenté par Mme la Comptable du Trésor

COMPTE ADMINISTRATIF 2007 - REGIE DES TRANSPORTS – Rapporteur D. RAPINAT

Le Compte Administratif 2007 de la Régie des Transports, soumis à votre approbation présente :

- **un** excédent de la section d’exploitation de 3 327,81 €
- **un** excédent de la section d’investissement de 78 294,50 €
- **soit un** excédent global de clôture de 81 622,31 €

I – Section d’exploitation

Recettes :

Les recettes s’élèvent à 181 282,59 € dont :

- 12 893,92 € de participation des familles pour le ramassage scolaire,
- 76 814,70 € de subvention du Conseil Général,
- 86 500 € de subvention communale
- 1 504,78 € d’excédent reporté 2006
- 3 068,29€ de règlement de sinistres

Dépenses :

Les dépenses s’élèvent à 177 954,78 € pour l’exercice constitués par :

- 51 481,25€ de «charges à caractère général» dont :
 - 15 903,28 € de carburant,
 - 17 950,35 € de transport scolaire pour les circuits sous-traités,

Le chapitre 012 (Charges de personnel) s'élève à 101 416,04€ dont 5 488,50 € de remboursement de charges à la commune (mécanicien).

II – Section d'investissement

Recettes :

Les recettes de l'exercice s'élèvent à 97 111,40€ dont :

- 78 333,98€ d'excédent antérieur reporté,
- 18 193,80 € de dotation aux amortissements
- 494,24 € de FCTVA

Dépenses :

Les dépenses s'élèvent à 18 816,90 € correspondant pour l'essentiel aux remboursements d'emprunt.

Il est précisé que le présent Compte Administratif est conforme au compte de gestion présenté par Mme la Comptable du Trésor.

Monsieur SEBENNE demande si le bilan du « Petit Train » figure dans ce budget.

Monsieur le Maire lui répond non c'est dans celui de la commune.

Monsieur SEBENNE demande alors des précisions, que le maire ne peut lui apporter en séance, mais qu'il s'engage à lui communiquer dès demain. Il indique que l'expérience sera poursuivie sur juillet/août en 2008.

Monsieur le Maire quitte la séance et demande à Monsieur Pallier, Adjoint, de faire voter l'ensemble des C.A.

- COMMUNE, ASSAINISSEMENT, EAU = 2 abstentions (MM. SEBENNE ET GIRAUD)
- REGIE ET ZI = 1 abstention (M. SEBENNE)

2° DROIT DE PREEMPTION – Rapporteur M. le Maire

La loi du 02 août 2005 a ouvert la possibilité aux communes, dans certaines conditions, d'exercer un nouveau droit de préemption spécifique lors de la cession de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux.

Le décret du 26 décembre 2007 est venu en préciser les modalités. Ce droit de préemption est exercé dans un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité défini par le conseil municipal.

Un rapport analysant la situation du commerce et de l'artisanat de proximité et les menaces pesant sur la diversité commerciale et artisanale devra également être présenté au conseil.

La Chambre du Commerce et de l'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat seront appelées à donner leur avis.

Il vous est demandé de vous prononcer sur le principe de l'adoption de ce nouveau droit de préemption.

Monsieur le Maire précise que ce volet de la loi DUTREIL, permettrait aux communes qui le souhaitent de ne pas laisser envahir les centres villes par des activités tertiaires. Il dit avoir interrogé les chambres consulaires sur ce sujet, sans répondre à ce jour, et M. le Maire précise qu'en cas de désaccord, le projet sera abandonné. Le droit de préemption ne serait d'ailleurs mis en œuvre qu'au cas par cas. Monsieur le Maire propose de lancer la réflexion sur le sujet.

Monsieur SEBENNE pense que l'on met « la charrue avant les bœufs » et qu'il faut d'abord lancer l'étude et voter ensuite.

Monsieur RAPINAT, après étude du texte de loi, souligne qu'il y a des zones d'ombre à regarder avec beaucoup d'acuité, il cite la reprise du bail commercial par la collectivité, des salariés, le paiement de frais d'agence, etc. C'est un projet intéressant, mais il faudra être vigilant.

Monsieur PETIT signale que la préemption se ferait sur un commerce perdu, si un boucher réussit à vendre sa boucherie, le droit de préemption est inutile, c'est dans le cas contraire que l'intervention s'appliquerait.

Pour **Monsieur SEBENNE**, il est bon de réfléchir.

Monsieur le Maire propose de remanier le projet de délibération et de demander au conseil : « de se prononcer favorablement sur l'ouverture d'une réflexion et d'une concertation sur le nouveau droit de préemption » vote à l'unanimité.

3 - SIGNATURE DU MARCHE D'ASSURANCE – Rapporteur M. LE MAIRE

Lors de sa séance du 13 décembre 2007, le Conseil a autorisé le Maire à signer 2 marchés d'assurance, sur les 6 lots qui avaient fait l'objet de l'appel d'offres.

- Protection Juridique de la Commune avec MMA
- Assurance du Personnel avec la CNP

Les 4 autres lots, initialement déclarés irréguliers, soit parce qu'ils ne répondaient pas au cahier des charges, soit parce qu'une seule compagnie avait remis une offre, ont fait l'objet d'une procédure négociée avec mise en concurrence.

La commission d'appel d'offres a, dans un premier temps, autorisé les 6 compagnies qui se sont déclarées candidates, à soumissionner (SMACL, GENERALI, GROUPEMA, MMA, Cabinet PILLIOT, Cabinet courtiers SARRE et MOSELLE agissant pour PROTEXIA)

Après dépouillement des offres et analyse des résultats par notre cabinet consultant, cette même commission a décidé de retenir la SMACL pour les 4 lots restants, soit :

Biens, Responsabilité Civile, Véhicules, Protection juridique des agents et des élus.

Il vous est demandé d'autoriser le Maire à signer les marchés correspondants avec cette compagnie.

Monsieur SEBENNE demande si les garanties sont les mêmes qu'auparavant et pourquoi les agents locaux n'ont pas pu négocier.

Monsieur le Maire indique que les garanties sont semblables et qu'il a préservé les intérêts économiques de la commune, dans le strict respect du Code des Marchés Publics. La SMACL à NIORT présentait les offres économiquement les plus avantageuses, qui allaient parfois du simple au double des offres des agents locaux.

Vote MAJORITE – 1 ABSTENTION (M. SEBENNE)

4 - ACHAT D'UN GARAGE – Rapporteur D. RAPINAT

Lors de votre réunion du 10 mai 2007, vous avez autorisé le Maire à acquérir un certain nombre de biens immobiliers dépendant de la succession Fougerol.

La Municipalité est ainsi propriétaire du pavillon situé en bordure de route et de la quasi totalité des garages, à l'exception de celui appartenant à Monsieur Noël Montagne.

Celui-ci a manifesté son intention de le céder également moyennant la somme de 1 500€

Il vous est donc demandé d'autoriser le Maire à procéder à cette acquisition et à signer l'acte nécessaire.

VOTE UNANIMITE

5 – CREATION DE POSTES – Rapporteur D. RAPINAT

Pour assurer la bonne marche des services, il vous est demandé de créer un poste d'auxiliaire de puéricultrice à temps complet pour le pôle multi-accueil du site Braquenié qui va passer de 10 à 20 places d'accueil, ainsi qu'un poste de contrôleur principal, à temps complet également. Ces créations ne donnent pas lieu à recrutement, les agents qui les occupent bénéficient pour l'une du passage d'un mi-temps à temps complet, et pour l'autre d'un avancement de grade.

VOTE UNANIMITE.

6 – COMPTE RENDU COMMISSION D'APPEL D'OFFRES POLE EMPLOI – Rapporteur M. LE MAIRE

La Commission d'appel d'offre réunie le 12 décembre 2007 n'avait pas permis d'attribuer l'ensemble des lots du marché de travaux. Des consultations complémentaires ont été effectuées et la C.A.O à nouveau réunie ce lundi 3 mars a décidé d'attribuer les marchés suivant le tableau ci-dessous, étant précisé que les lots 2 et 4 ont été déclarés infructueux pour dépassement trop important du prévisionnel. Une procédure négociée va être menée.

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de signer ces marchés.

LOTS	ESTIM. H.T.	ENTREPRISES - DISANTES	MONTANT H.T.	%
LOT N°1 DEMOLITION - GROS ŒUVRE	192 000.00	BOUILLOT	206 000.00	7.29
LOT N°2 CHARPENTE METALLIQUE -	15 000.00	FERMETURE 23	16 514.80	10.10
LOT N°3 MENUISERIES ALUMINIUM - SERRURERIE	174 000.00	CREUSE FERMETURE	146 895.00	-15.58
LOT N°4 MENUISERIES INTERIEURES BOIS	98 000.00	NAUDON MATHE	125 048.80	27.60
LOT N°5 PLATRERIE - ISOLATION	106 000.00	DECOURTEIX	91 692.70	-13.50
LOT N°6 FAUX PLAFONDS	35 000.00	LES PLAFONDS DE MARC	31 267.00	-10.67
LOT N°7 CARRELAGE - FAIENCE	14 000.00	DE MIRANDA PRADILLON	9 852.00	-29.63
LOT N°8 SOLS SOUPLES	53 000.00	CADILLON	47 683.08	-10.03
LOT N°9 PEINTURE	46 000.00	MALSOUTE	43 982.00	-4.39
LOT N°10 PROJECTION - FLOCAGE	92 000.00	JBI	103 380.04	12.37
LOT N°11 ASCENSEUR	30 000.00	DUTREIX SCHINDLER	28 400.00	-5.33
LOT N°12 ELECTRICITE	221 000.00	PAROTON	197 000.00	-10.86
LOT N°13 CHAUFFAGE - VENTILATION	232 000.00	SOPCZ	245 000.00	5.60
LOT N°14 PLOMBERIE - SANITAIRES	39 000.00	SOPCZ	35 000.00	-10.26
TOTAL	1 347 000.00		1 327 715.42	-1.43

Monsieur SEBENNE demande quand vont démarrer les travaux, dans la perspective de son exposition estivale au site PHILIPS.

Monsieur MUSSEAU répond que les travaux pourraient débuter dans environ 45 jours.

Monsieur le Maire discutera de l'exposition ultérieurement...

VOTE : majorité (1 abstention M. SEBENNE)

Aucune question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 H.